SNFOLC FO 75
Syndicat National Force Ouvrière des Lycées et Collèges

SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIERE
DES LYCEES ET COLLEGES DE PARIS
UD-FO, 131 rue Damrémont 75018 PARIS
tél : 01 53 01 61 10 courriel : snfolc@udfo75.net
Site : https://new.snfolc-paris.fr/

LIMINAIRE AU CTA DE MARDI 12 SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les représentants de l'académie, Mesdames et Messieurs, les représentant des personnels,

Cette rentrée est chaotique et nous y reviendrons plus tard dans notre déclaration en donnant des exemples précis dans les écoles, établissements et services.

La FNEC FP FO de Paris souhaite commencer cette déclaration par une question prégnante dans toutes les discussions entre collègues : celle des salaires.
Les personnels, comme tous les salariés, vont vite se trouver pris à la gorge par l'augmentation incessante des prix. En plafonnant l'augmentation du point dans la Fonction publique à 3,5 %, le gouvernement cherche en réalité à imposer, au regard d'une inflation annuelle qui dépasse déjà les 6%, un nouveau recul de la rémunération.
Le président de la République promet encore pire en déclarant vouloir réactiver le projet de réforme des retraites et en annonçant de manière provocante sur fond de marche à la guerre et d'augmentation du budget militaire, « *la fin de l'abondance et de l'insouciance* » !
Mais où est l'«insouciance » ? Du côté de ceux qui veulent que tous les élèves soient instruits ou du côté du ministre de l'Éducation nationale qui déclare : « *Nous faisons au mieux, nous devons faire avec la situation qui est tendue.* » ? Mais d'où vient la « situation » ? Elle ne tombe pas du ciel, c'est le résultat de la politique menée depuis des années et avec laquelle le même ministre refuse de rompre !
Le manque de stagiaires est dû au manque d'attractivité du métier du fait de la dégradation de nos conditions de travail, de l'allongement de la durée d'étude pour passer le concours et de la faiblesse de nos salaires aggravée par la perte de pouvoir d'achat depuis les années 2000 (plus de 25%) que l'augmentation de 3.5% de la valeur du point d'indice ne compense absolument pas.

Pour autant le Ministre indique également que la rentrée se fera « avec les moyens du bord » et que « le banc de touche est très réduit ». Il annonce clairement que des centaines d'élèves perdront des heures de classe faute de remplaçants et que les enseignants dans le 1er degré vont se retrouver une fois de plus à devoir gérer les élèves des collègues absents en fond de classe.
Le FNEC FP FO Paris rappelle sa revendication d'augmentation de 25% de la valeur du point d'indice afin de rattraper la perte de pouvoir d'achat depuis les années 2000.
La FNEC FP FO Paris rappelle également sa revendication de maintien des 42 régimes de retraite et son refus de toute augmentation de la durée de cotisation.

Sur le plan national, la FNEC FP FO rappelle son opposition à une augmentation des salaires qui passerait par une augmentation du temps de travail des enseignants et/ou une augmentation des primes. Pour notre Fédération c'est 25% d'augmentation de la valeur du point d'indice sans aucune contrepartie !

Notre Fédération s'oppose par ailleurs à la pseudo concertation voulue par le Ministre.
Nous rappelons que ces méthodes ont déjà été éprouvées et ont toujours conduit à une remise en cause de notre statut. Commission Thélot, « Refondation » Peillon, « Grenelle » Blanquer : sous couvert de

concerter la « communauté éducative », toutes ces tentatives d'imposer la destruction du cadre national et laïque de l'Ecole publique se sont heurtées à chaque fois à la résistance des personnels et de leurs syndicats. Le Ministre qui a reçu notre fédération en audience le 5 septembre a d'ailleurs convenu qu'elle serait faite sur la base du volontariat, y compris pour les personnels de direction et les directeurs

Un mot sur les dispositions concernant le COVID. La FNEC FP FO Paris revendique la prolongation de l'ASA covid pour enfant malade. En effet, il existe des dispositions dans le privé et ce qui est prévu pour le moment dans la Fonction Publique est le retour aux jours garde d'enfants malades. **Le rectorat devrait permettre la prolongation de l'ASA covid pour enfant au moins jusqu'au mois de janvier 2023, dans la mesure où l'ASA covid est prolongé jusqu'au mois de janvier 2023.** Le Rectorat doit prendre en compte ces situations qui sont particulières. **La FNEC FP FO revendique, au nom des personnels exerçant au Rectorat, la prolongation des dispositions du télétravail pour les personnels qui en font la demande.** En effet, les collègues alors en télétravail jusqu'au mois de juin se sont vu refuser le droit d'être en télétravail depuis le mois de septembre alors que le décret n'a pas été modifié. Il doit être respecté.
Concernant la rentrée, plusieurs services du rectorat sont en difficulté entre autres la DE et la DVE pour manque de personnels. Nous revendiquons le recrutement de personnel afin de ne pas mettre en danger ceux qui sont présents.

Abordons tout d'abord la question de la **vie scolaire**, parent pauvre de cette rentrée. Au dernier CTA nous vous avions alerté sur cette situation. Vous nous aviez répondu : « nous sommes à moyens constants ». Cette réponse inacceptable se confronte donc à la réalité de cette rentrée… A la rentrée des collèges REP n'avaient pas tous leurs CPE, comme M. Dormoy (lettre des personnels), Boris Vian, A. Daudet … mais aussi d'autres établissements, Colbert… Il est évident que la DPE a fait tout le nécessaire pour combler ces manques, mais la situation de la vie scolaire est bien fragile. Car au manque de CPE s'ajoute la pénurie d'Aed. Au dernier CTA vous nous aviez communiqué le tableau des postes d'Aed. **Qu'en est-il du nombre de postes vacants, puisque dans certains établissements les équipes ont été remaniées ?** Certes les Aed peuvent maintenant être CDIsés. Mais à ce jour, c'est à salaire constant, avec perte des 200 heures de formation, et dans un contexte où de nombreux chefs d'établissement les licencient avant les 6 ans. **Enfin, qu'en est-il de la prime REP que les AED n'ont toujours pas touchée ? Y aura-t-il rattrapage de prime ?**

Concernant les AESH, les éléments qui nous reviennent sont extrêmement inquiétants : 300 démissions contre 130 entretiens d'embauche. L'explication est simple : pauvreté conjuguée à conditions de travail inacceptables. Mais le ministère ne veut pas y remédier. A quand un vrai statut un vrai salaire pour ces personnels ? En conséquence, tous les PIAL ont perdu des AESH ; il serait trop long de faire la liste exhaustive de la situation, c'est pourquoi nous ne donnerons que deux exemples de situations très différentes : le PIAL du collège Thomas Mann et le PIAL du collège Chaptal.
A Thomas Mann : 1 AESH en plus, mais beaucoup plus de notifications que l'année dernière. Dans ce même PIAL, au Collège Elsa Triolet, il y a 6 AESH au lieu de 7 sachant que 2 AESH ne sont plus là. Dans ce collège, il y a moins d'élèves notifiés parce que les élèves de 6e n'ont pas encore leur notification. Est-ce ainsi que vous allez régler le problème ?
Au PIAL Chaptal moitié moins d'AESH que l'année dernière. Par exemple à Octave Gréard qui est dans ce PIAL il y a eu 3 départs d'AESH, et 1 AESH de Condorcet a dû être déplacé dans l'ULIS. Le bilan est dramatique pour les élèves : 9 AESH l'année dernière, 6 AESH en cette rentrée. 6 AESH, dont 2 AESH pour l'ULIS, alors qu'il y a pour l'instant 17 élèves notifiés dont 7 en ULIS. Il y a 4 élèves qui ont une notification de plus de 16H, pour 4 AESH. Pour les autres élèves notifiés mutualisés, c'est dans la semaine, 1 heure par ci 1heure par là avec un maximum de 6 heures au lieu de 8 l'année dernière.
Dans le 1er degré de nombreuses écoles nous alertent sur le manque d'AESH auprès des élèves en situation de handicap. **Comment l'Académie compte-t-elle faire pour respecter son obligation d'accompagnement auprès des élèves en situation de handicap et ne pas laisser les enseignants seuls dans des situations qui deviennent ingérables ? Par ailleurs, nous souhaiterions savoir si une consigne a été donnée concernant**

le regroupement d'élèves en situation de handicap dans une même classe ? Nous souhaitons par ailleurs avoir des précisions sur l'avancement de la convention passée entre l'Académie et la Ville de Paris concernant les doubles contrats AESH/animateurs. La FNEC FP FO rappelle à ce sujet sa revendication dans le 1er degré d'un salaire à temps plein pour 24h de service hebdomadaire pour les personnels AESH.

Concernant le 2nd degré, je rappelle ici que deux établissements étaient en grève en ce début de rentrée, le collège Gambetta et le collège Seligman. Il est urgent Monsieur le Directeur de répondre à leurs revendications légitimes.
Dans le 2d degré, la rentrée s'est faite de manière différente suivant les établissements et les disciplines. Contrairement aux annonces médiatiques du Ministre sur la rentrée, la FNEC FP FO Paris constate que tous les élèves n'avaient pas tous leurs professeurs. Aujourd'hui encore des postes ne sont pas pourvus. Prenons un exemple, le collège D. Mayer, une REP ayant le ratio d'AED rapporté au nombre d'élèves le plus fort de Paris, et avec l'IPS le plus bas… Il n'y a aucun professeur documentaliste. Les élèves n'ont toujours pas de manuels, plus de 10 jours après la rentrée. Vendredi les parents d'élèves de 6eme n'avaient pas accès à Pronote alors que tout est dématérialisé dans l'établissement. Et ce n'est pas tout, il manque 6h en anglais, 13h de français. Mais peut être que tout va bien, comme le dit la chanson**.**
Nous demandons qu'à ce CTA la liste des postes vacants et des BMP nous soit communiquée.
Cette rentrée s'est faite sur le dos des personnels. Durant tout l'été les TZR ont reçu leur affectation, même pendant la fermeture des établissements scolaires, et parfois avec ordre et contre ordre. Comment voulez-vous que les enseignants affectés à l'année dans ces conditions puissent préparer sereinement la rentrée ? C'est la grogne chez ces enseignants qui considèrent qu'ils sont le bouche trou du Ministre, bouche trou qui lui permet de fanfaronner sur la réussite de sa rentrée. Nous pouvons, pour qui veut, faire la démonstration que nombre d'affectations de TZR sont faites en dépit du bon sens : affectations sur plusieurs établissements incompatibles avec l'enseignement : cours en même temps, multiplication des niveaux ou des types d'établissements, services de TZR sur plusieurs établissements avec un même niveau de classe, le niveau que personne ne veut prendre… Nous pouvons également, pour qui veut, apporter la preuve que nombre d'affectations sont faites en dehors des lignes directrices de gestions, dont les règles d'affectation semblent trop rigides à l'administration pour affecter les TZR. Or nous rappelons ici qu'un BMP n'est pas un poste : réglementairement un TZR doit être affecté sur un service effectif, ce qui n'est pas un BMP. Un TZR ne peut pas non plus être affecté au bon vouloir de certains chefs d'établissement qui se permettent de contacter le service des TZR pour choisir les enseignants qu'ils désirent. Inacceptable. Aujourd'hui les TZR ont plus l'impression d'être des bouches trous que des enseignants. **Nous demandons d'avoir un bilan des affectations des TZR avec les couplages, groupement des BMP et les dates d'affectations et de désaffectations, ainsi que tous les BMP disponibles en cette rentrée.**
Enfin pour ne pas trop développer nous aborderons une discipline, l'EPS. En début de semaine dernière les TZR d'EPS ont été désaffectés, alors qu'ils avaient déjà commencé les cours, car le rectorat s'est trompé sur les services des stagiaires d'EPS. Monsieur le Recteur, les TZR sont des enseignants avec un statut ; ils ne peuvent pas être la variable d'ajustement qui permet au Ministre et au Recteur de cacher la réalité de la pénurie.

Concernant les contractuels, la FNEC FP FO de Paris à ce CTA de rentrée demande un état des lieux par catégories (1er degré, 2d degré, administratif) : évolution de l'effectif, postes occupés, nombre de contractuels en CDI et en CDD, affectation sur combien d'établissements, non réemploi, licenciement.

La FNEC FP FO de Paris demande également à être informée de la situation des stagiaires : nombre de stagiaires à 50 et à 100%, lieu d'affectations, tutorat effectif (ou pas) et dans le même établissement que le fonctionnaire stagiaire ?

En **lycées professionnel**, les annonces du Président dans son discours de rentrée devant les recteurs de faire converger l'enseignement professionnel public sous statut scolaire sur le modèle de l'apprentissage est inacceptable pour les PLP car :

- Doublement des PFMP en CAP et bac pro
- Fermeture des formations qui ne seraient pas insérantes
- Carte des formations mises en adéquation avec les métiers qui peinent à recruter sur les secteurs entension
- Création d'un statut du stagiaire qui percevrait une indemnité de l'Etat

Cette feuille de route pour détruire le service public de l'enseignement professionnel est un retour en arrière sans précédent et ainsi liquider la formation dans les lycées professionnels telle qu'elle avait été créée au sortir de la 2de guerre mondiale pour retirer les jeunes desentreprises et les protéger de l'exploitation par les patrons.

La réforme de la voie professionnelle de Blanquer asupprimé des milliers d'heures de cours disciplinaires enenseignement général et professionnel. A Paris, en quatreans, ce sont 122 postes de PLP qui ont été supprimés et desdizaines de postes à complément de service subis par lescollègues.

Avec les lois Pénicaud/Blanquer, ont été mis en place les livrets de compétences qui vont permettre aux élèves de quitter le lycée professionnel, avec des morceaux de diplômes sans aucune valeur sur le marché du travail. La volonté de ce gouvernement c'est d'en finir avec laformation professionnelle diplômante avec des enseignants sous statut pour livrer les jeunes aux entreprises.

Aussi, les organisations syndicales SNETAA-FO, CGT educ'action, CNT-FTE, SE-UNSA, SNALC, SNUEP-FSU et SUD Éducation appellent l'ensemble des personnels des lycées professionnels et Érea à construire et préparer les mobilisations nécessaires.

Dans le 1er degré, il semble bien y avoir assez d'enseignants en cette rentrée mais seulement parce que le Rectorat a dû recruter 250 contractuels, hors statut. A ce propos, nous demandons un plan de titularisation de l'ensemble des contractuels de l'Education Nationale qui le souhaitent. Mais cela ne s'est pas arrêté là. L'Académie a affecté des M1 sur des compléments de ¼ temps et des M2 sur les décharges de PEMF. C'est ainsi qu'elle a pu économiser sur les postes et faire en sorte qu'il y ait assez d'enseignants mais ce au détriment des personnels concernés.

Nous évoquions les questions d'attractivité du concours et la nécessaire augmentation des salaires. De notre point de vue un obstacle supplémentaire existe à Paris : le refus de la Mairie de Paris de revenir à la semaine de 4 jours. Malgré la mise en place de cette réforme en 2013, contre l'avis de la profession qui était en grève à 90% il s'agit encore d'un vrai sujet dans les salles de maîtres plus de 9 ans après. En effet, cette réforme est synonyme d'épuisement pour les collègues mais aussi de perte de salaire pour les enseignants qui ont leurs enfants scolarisés dans des villes à 4 jours. Ce sujet ne peut vous laisser insensible dans le contexte actuel. Cette réforme empêche également des enseignants qui souhaiteraient muter sur Paris de le faire. Nous exigeons d'une part le retour à la semaine de 4 jours sur 36 semaines pour tous et d'autre part qu'un échange soit prévu sur cette question entre la Ville de Paris et le Rectorat.

Un point sur les **évaluations des écoles et des établissements**.

Nous rappelons que notre Fédération en demande l'abandon.

Elles sont rejetées par les personnels car apparentées à de véritables auditsdu privé, et s'adressant aux parents et aux élèves qui devraient juger de l'enseignement des personnels. Inacceptable !

Dans le 1er degré les organisations syndicales SNUDI FO, SNUipp FSU, SUD Education, CGT Educ'action et CNT Ste en demandent l'abandon pure et simple et invitent les collègues à signer la pétition intersyndicale sur cette revendication.

Par ailleurs, plusieurs écoles se sont adressées au DASEN pour indiquer qu'elles ne souhaitaient pas entrer dans ce dispositif. Que répond l'administration à ces écoles ?

Lors de l'audience de notre Fédération avec le Ministre il a indiqué qu'aucune évaluation d'école n'aurait lieu au 1er trimestre. Cette information vous a-t-elle été communiquée ? quand les consignes seront-elles données aux IENs ?
Pour le SNUDI FO 75 c'est un véritable point d'appui pour obtenir leur abandon.
Au-delà de cette suspension, nous souhaiterions faire un petit point règlementaire sur cette question.

- Ces évaluations sont issues de la loi Ecole de la Confiance de 2019 qui a modifié le code de l'éducation qui indique désormais que le Conseil d'évaluation je cite « définit le cadre méthodologique et les outils des autoévaluations et des évaluations des établissements conduites par le ministère chargé de l'éducation nationale, et analyse les résultats de ces évaluations (…) ». Nous rappelons d'une part que les écoles ne sont pas des établissements elles ne sont donc pas concernées. D'autre part il n'est indiqué à aucun endroit que ces évaluations sont obligatoires.
- L'administration s'est référée à plusieurs reprises au document cadre des évaluations d'écoles et à ses annexes. Ce document n'est ni une loi, ni un décret ni une circulaire. Il n'a donc aucune assise réglementaire.
- Enfin ces évaluations d'écoles ne figurent pas dans les ORS des enseignants. 24h devant élèves et 108h annualisées.

Les écoles qui refuseraient donc d'entrer dans le dispositif ne pourraient pas y être contraintes.

Nous souhaiterions par ailleurs savoir si l'Académie a une demande du Ministère sur la généralisation de l'expérimentation marseillaise que la FNEC FP FO rejette ?

Concernant un des points à l'ordre du jour de ce CTA, nous dénonçons les 90 fermetures de classes dans le 1er degré. Ce sont 90 fermetures de trop. Nous reviendrons par ailleurs dans la discussion sur la nécessaire réouverture du poste de PsyEN dans la 19B.
Nous rappelons que nous avions eu l'engagement du Rectorat que les collègues pourraient connaître le barème du dernier promu. Nous constatons que malheureusement cela n'a pas encore été le cas lors des dernières campagnes de promotions. **Il est urgent que les collègues puissent se situer lorsqu'ils ne sont pas promus.**

Concernant les élections professionnelles, **nous demandons que tous les personnels soient informés par leur chef de service qu'ils devront voter par voie électronique et qu'il faudra qu'ils accèdent à leur email académique.** Je rappelle ici que nombre de personnels ne l'utilisent pas, en particulier ceux affectés en universités – qu'aux dernières élections les AED n'avaient pas tous une adresse académique. **Il faudra en outre augmenter les capacités de ces boites pour permettre que tous reçoivent les informations essentielles pour le vote. La FNEC FP FO de paris demande également à avoir le plus rapidement la liste électorale des personnels de Paris.**

Enfin, nous avons une question que je demande à être inscrite au PV de ce CTA. La semaine dernière les commissaires paritaires FO certifiés vous ont demandé le PV d'une CAPA disciplinaire, car le collègue a été sanctionné et le ministère s'appuie sur ce PV pour sanctionner lourdement un certifié. **Or ce PV n'a été transmis ni aux commissaires paritaires ni à l'intéressé. La FNEC FP FO de Paris vous demande donc quand les commissaires auront connaissance de ce PV.**

Au vu des conditions chaotiques de la rentrée, du manque de moyens partout, dans les établissements et les services, la FNEC FP FO 75 apporte tout son soutien aux collègues qui ont décidé ou décideront de la grève. **Un préavis de grève est déposé en ce sens par notre fédération.**